PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : SIGNIFICATION DES ZONAGES ET DES ABREVIATIONS

SIGNIFICATION DES ZONAGES:

U: zone urbaine

AU: zone à urbaniser

A : zone agricole

N : zone naturelle et forestière

Zone U (urbaines):

UA: tissu ancien à vocation mixte (habitat, équipements, activités...)

UA1 : couvent des Bénédictines UA2 : protection des remparts

UB: extension du tissu ancien, à domaine d'habitat

UC : tissu mixte (habitats/activités)

UD: secteur Bildauerhof

UE : tissu à dominante d'équipements collectifs

UX : zone d'activités Est (Rosenmeer, Fehrel...), UX1 : zone d'activités du Neuland

Zone AU (à urbaniser) :

1AU : destinée à l'urbanisation future à moyen-court terme, et à vocation dominante résidentielle

1AUX : destinée à l'urbanisation future à moyen-court terme, et à vocation dominante d'activités économiques

2AU : destinée à l'urbanisation future à long terme et à vocation dominante résidentielle

2AUX : destinée à l'urbanisation future à long terme, et à vocation dominante d'activités économiques

Zone A (agricole)

A et A2 : destinées à la protection des terres agricoles

A1 : destinée à la constructibilité encadrée de l'espace agricole

Zone N (naturelle et forestière) :

N : destinée à la protection des espaces naturels

N1 : destinée à la constructibilité limitée des espaces naturels

N2 : destinée à des jardins familiaux

N3 : protège les massifs boisés

N4 : destinée au camping N5 : destinée à la sablière

SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS:

- PAAD : projet d'aménagement et de développement durables
- OAP : orientations d'aménagement et de programmation
- PPA: personnes publiques associées
- SCOT : schéma de cohérence territoriale
- SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SRCAE : schéma régional climat air énergie
- PCAET : plan climat air énergie territoriaux
- PRAD : plan régional de l'agriculture durable
- PGRI: plan de gestion des risques inondations
- SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
- ENS Bischenberg : espace naturel sensible du Bischenberg
- PNA: plans nationaux d'actions
- ZAI : zone d'activités intercommunale
- ER : emplacement réservé
- DPU : droit de préemption urbain
- SUP : servitude d'utilité publique